



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20221220-2022-386w-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 21/10/2022

Rang du Fliers, le 17 janv. 23

Certificat d'affichage

**Délibération du conseil communautaire n° 2022-386 en date du 20 décembre 2022 portant
approbation de la modification de droit commun du PLUi Sud Opalien**

M Coin, Maire de la commune de Rang du Fliers,

Certifie avoir fait afficher la délibération du conseil communautaire de la CA2BM n°2022-386 du 20 décembre 2022 approuvant la modification du PLUi Sud Opalien à compter du 17 Janvier 2023 et ce pendant une durée d'un mois en la forme habituelle et aux lieux accoutumés.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 Janvier 2023

M Coin

Maire de Rang du Fliers

